

Textiles et céramiques option : arts textiles

RNCP840 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	DMA — Diplôme des métiers d'art
Code(s) NSF	241
Formacode(s)	45554, 21627
Code(s) ROME	B1806, B1804
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Concepteur-réalisateur des métiers d'arts textiles, le titulaire de ce diplôme est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets. Il sait adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines et mener des opérations de restauration.

Il pratique le dessin, la conception assistée par ordinateur et maîtrise les techniques traditionnelles et modernes de broderie blanche et de couleurs, du tissage ainsi que de tapisserie à l'aiguille.

Il a une culture artistique, technique, et historique dans le domaine des arts textiles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concepteur-réalisateur des métiers d'arts textiles, le titulaire de ce diplôme est capable de collecter, analyser, prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets. Il sait adapter et matérialiser une idée de créateur non technicien.

Il est capable d'améliorer, de repenser, de découvrir des techniques de réalisation pour les adapter aux expressions contemporaines et mener des opérations de restauration.

Il pratique le dessin, la conception assistée par ordinateur et maîtrise les techniques traditionnelles et modernes de broderie blanche et de couleurs, du tissage ainsi que de tapisserie à l'aiguille.

Il a une culture artistique, technique, et historique dans le domaine des arts textiles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'artisanat d'art, la mode, la haute couture, l'ameublement, le spectacle, la presse spécialisée. La décoration intérieure, l'animation murale, tissage artisanal, industrie du textile et du tissage.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Tisseur, tapissier, brodeur, couturier, décorateur. Artisan-créateur, prototypiste, concepteur-réalisateur, restaurateur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en matériaux souples (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	F0X33 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement · tension 4/5 (Élevée) F1X30 — Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 683
Jugés difficiles à recruter	58 %
Emplois saisonniers	12 %
Familles professionnelles (FAP)	F0X33 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement F1X30 — Ouvriers de la réalisation d'ouvrages décoratifs et meubles en bois

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE
Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.
• de membres de la profession intéressée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 703 €
Selon la branche	8 703 € – 8 895 €
Prise en charge	Branches concernées

8 703 €

Valeur par défaut · 212 branches

8 895 €

CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2025
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	01/01/2025
--------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/840/>